

Chambord : un record de marquages pour le suivi des faons du cerf élaphe



2025 marque un record dans le suivi des jeunes faons au Domaine national de Chambord, avec 21 individus équipés de dispositifs scientifiques. Cette opération est menée conjointement par le Domaine national de Chambord, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher (FDC 41). La grande qualité de cette collaboration entre partenaires de confiance permet d'enrichir les connaissances scientifiques sur l'espèce et permet un suivi individualisé des cerfs tout au long de leur vie.

■ Suivi du cerf à Chambord : une collaboration efficace au service de la connaissance scientifique de la faune sauvage

L'OFB et le Domaine national de Chambord ont renouvelé une convention de partenariat scientifique dans laquelle un volet important concerne le suivi du cerf élaphe. Dans le cadre de ce programme de recherche, un marquage de 21 jeunes faons a été réalisé entre mai et juin 2025.

Le Domaine national de Chambord et l'OFB s'appuient sur les compétences de la FDC41, qui met à disposition un drone équipé d'une double caméra – thermique et optique. Ce dispositif permet de repérer les faons dissimulés dans la végétation : les animaux sont ensuite momentanément capturés afin d'être mesurés, équipés de dispositifs de marquage visuel (collier, boucle auriculaire, puce GPS), puis relâchés sur place, sans perturbation durable.

La complémentarité des expertises et la fluidité des échanges entre les trois institutions renforcent l'efficacité de cette mission de terrain, tout en garantissant des pratiques respectueuses de la faune. Ce partenariat équilibré constitue un pilier de la gestion durable de la biodiversité sur le territoire de Chambord.

A propos du Domaine national de Chambord

Au cœur du projet de Chambord tel que conçu par François Ier, le domaine constitue depuis l'origine un élément central. En 1523, quatre ans après le début des travaux, le roi acquiert des terres agricoles jouxtant le massif forestier de Boulogne, au nord du Cosson. En 1645, c'est Gaston d'Orléans qui augmente la superficie du domaine et fait achever la construction du mur d'enceinte. La surface atteint alors 5 440 hectares, ce qui en fait, jusqu'à aujourd'hui, le plus grand parc clos de murs d'Europe. Le territoire est classé « Réserve nationale de chasse et de faune sauvage » depuis 1947. La mise en réserve de l'essentiel de sa superficie a permis à la nature d'y prospérer en toute quiétude. En 1997, la forêt est classée au titre des monuments historiques (le château l'est depuis 1840) et, en 2006-2007, 4 000 hectares sont inscrits au réseau écologique européen « Natura 2000 ». Chambord est également inventorié comme espace ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), des statuts qui visent à favoriser la préservation, l'étude et la valorisation des milieux naturels, ainsi que des espèces animales et végétales qui s'y trouve.

Contact presse